



Direction de la vaccination contre la COVID-19

DESTINATAIRES : Personnel des directions cliniques

EXPÉDITRICE : Caroline Chantal, directrice
Direction de la vaccination contre la COVID-19

DATE : 7 juin 2021

OBJET : **VACCINATION SANS RENDEZ-VOUS :
2^e DOSE (PFIZER)
POUR LES EMPLOYÉS DES DIRECTIONS « CLINIQUES »**

Nous avons, à certaines de nos cliniques de vaccination, des plages horaires disponibles « dernière minute » sans rendez-vous pour nos **employés des directions « cliniques » qui n'ont pas encore reçu leur 2^e dose du vaccin Pfizer.**

Les critères pour pouvoir recevoir la 2^e dose sont les suivants :

- Être un employé du CISSS des Laurentides, d'une direction clinique (voir liste à la fin de la présente note de service)
- Vous devez avoir reçu en 1^{re} dose le **vaccin Pfizer.**
- Il est important de respecter l'intervalle de minimum 8 semaines entre les deux doses (vous devez avoir reçu votre 1^{re} dose de vaccin contre la COVID-19 **avant le 11 avril**)

Les 2 cliniques de vaccinations concernées par cette vaccination de dernière minute pour employés sont :

Lundi 7 juin

Blainville : dès maintenant et jusqu'à 20 h

Saint-Jérôme : dès maintenant et jusqu'à 20 h

Mardi 8 juin

Blainville : de 15 h 30 à 20 h

Saint-Jérôme : de 15 h 30 à 20 h

- Vous devez vous rendre sur place dans les plages horaires réservées à cet effet;
- Veuillez vous assurer d'apporter votre carte d'employé.

Les disponibilités sont jusqu'à épuisement des doses prévues pour la journée.

Il est important de prendre note que si vous allez vous faire vacciner pendant votre quart de travail, vous devez préalablement avoir l'accord de votre supérieur.

Si vos collègues répondent aux critères préalablement nommés et qu'ils n'ont pas reçu cette communication, vous pouvez les inviter à se présenter aux sites ci-haut mentionnés, selon l'horaire prévu.

Lorsque vous irez vous faire vacciner pour votre 2^e dose dans les plages horaires sans rendez-vous, votre rendez-vous de 2^e dose sera automatiquement annulé.

Merci.

Les directions dites « cliniques »

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Direction de la protection de la jeunesse• Direction de santé publique• Direction des programmes en déficiences et de la réadaptation physique• Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte• Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche | <ul style="list-style-type: none">• Direction des services professionnels• Direction des soins infirmiers• Direction du programme Jeunesse• Direction du programme SAPA Hébergement en CHSLD• Direction du programme SAPA Soutien à domicile• Direction OPTILAB LLL |
|--|--|